

63^{ème} GRAND PRIX DES LANDES-HOSSEGOR

Du 18 au 21 juillet 2013 - Golf d'Hossegor

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs français ou étrangers, répondant aux exigences des règles du statut d'amateur, licenciés auprès de la ffgolf ou d'une fédération étrangère reconnue.

Tous les joueurs (ses) devront avoir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf qui, **pour les joueurs licenciés en France, devra avoir été enregistré par la FFGolf avant le 10/07 à minuit, faute de quoi l'inscription sera rejetée.** Pour les joueurs étrangers non-licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

II - FORME DE JEU

Simple Stroke-Play / 72 trous / 18 trous par jour / cut après 54 trous / classement sur l'addition des 4 tours. Le nombre de joueurs qualifiés pour jouer les 18 derniers trous sera de **72** (plus les ex-æquo) pour les 2 séries, voir la répartition sur le tableau ci-dessous.

II-1- Séries :

⇒ **1 série Messieurs** (Grand Prix de catégorie 4 en 2012) comprenant **120 joueurs au maximum** qui seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs de catégorie Minimes, Benjamins ou moins de 13 ans, titulaire de la licence or Elite de l'année en cours qui ne rentreraient pas dans le champ avec leur classement au Mérite National Amateur, puis en fonction de l'ordre du Mérite National à la clôture des inscriptions puis s'il reste des places par ordre croissant d'index qui sera de toute façon **≤ à 4,4**.

⇒ **1 série Dames** (Grand Prix de catégorie 4 en 2012) comprenant **36 joueuses au minimum** qui seront retenues en privilégiant d'abord les joueuses de catégorie Minimes, Benjamins ou moins de 13 ans, titulaires de la licence or Elite de l'année en cours qui ne rentreraient pas dans le champ avec leur classement au Mérite National Amateur, puis en fonction de l'ordre du Mérite National à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué ci-dessus. Index **≤ à 7.4**

		Mercredi 17/07	Jeudi 18/07	Vendredi 19/07	Samedi 20/07	Dimanche 21/07
			1 ^{er} tour	2 ^{me} tour	3 ^{me} tour	4 ^{me} tour
GRANDS PRIX	Hommes	Entrainement	120	120	120	57 (+ex-aequo)
	Dames	Entrainement	36	36	36	15 (+ex-aequo)

Note 1 : la Ligue d'Aquitaine disposera de 15 wild-cards (incluses dans les 156 participants) pour des joueurs ou joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus. La Ligue d'Aquitaine pourra céder tout ou partie de ces WC au Golf organisateur.

Note 2 : L'ordre du mérite pris en compte sera celui au 01/07 et l'index sera celui figurant dans Fléole à la date du 10/07. Les joueurs licenciés auprès d'une Fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

II-2 – Départage :

- **A l'issue des 3 tours qualificatifs**, en cas d'égalité pour la dernière place qualificative tous les joueurs et joueuses clôturant la qualification seront retenus.

- **A l'issue des 4 tours** en cas d'égalité pour la **première place** de chaque série, le départage se fera en **play-off « trou par trou »**, joué immédiatement après l'arrivée du dernier joueur. Les conditions des play-offs seront affichées par le comité sur le tableau officiel.

- Dans le cas où le play-off pour la 1^{ère} place ne pourrait se dérouler normalement et de toutes les façons pour les 3 premières places, le départage se fera sur le résultat du 4^{ème} tour et si l'égalité subsistait sur le résultat du 3^{ème}, puis du 2^{ème}, puis 1^{er} tour.

II-3 - Départs

- Les départs se feront en principe des départs n° 1 et 10 et pour le 1^{er} tour dans l'ordre croissant des Index. Les départs seront croisés pour le 2^{ème} tour de façon à ce que tout le monde joue une fois des 2 départs et dans les 2 tranches horaires.

- Pour le 3^{ème} tour les départs se feront toujours du départ 1 et 10 mais dans l'ordre inverse des résultats. Après le cut, pour le dernier tour, les départs se feront du départ 1 et dans l'ordre inverse des résultats du 3^{ème} tour. Voir le tableau officiel pour les horaires.

III – ENGAGEMENT

III-1 – Inscriptions :

- Les engagements se feront depuis le site internet du Golf d'Hossegor (www.golfhossegor.com) sous la rubrique Grand Prix des Landes/Hossegor, l'inscription ne sera effective qu'à réception du règlement qui se fera par carte de crédit lors de l'inscription sur le site. Date limite d'inscription le **10 juillet 2013**, Aucun engagement par téléphone, fax ou email ne sera pris en considération.

- Les inscriptions seront mises en réserve jusqu'à la clôture le **10/07 à minuit**. Dans le cas où le 11/07, les joueurs ne rentreraient pas dans le champ (voir § II-1), les droits d'inscriptions leur seront restitués.

- Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent **le nom, prénom, adresse, n° de tél, index et incluent les droits d'inscriptions**.

- La journée d'entraînement est prévue la veille du premier tour, soit le mercredi 17 juillet sur réservation des départs au golf d'Hossegor.

III-2 - Droit d'Inscription :

- **120 €** pour les adultes
- **60 €** pour les juniors nés entre 1988 et 1994 (25 ans et moins).
- **30 €** pour les jeunes nés en 1995 (18 ans) et après.

IV – ENREGISTREMENT DES JOUEURS

Tous les joueurs(ses) inscrits devront se faire enregistrer avant le 1^{er} tour par téléphone, fax, e-mail ou en se présentant au **bureau du tournoi à partir du lundi matin 15/07 et jusqu'au mardi 16/07 18h00**.

Tout joueur inscrit qui ne se sera pas enregistré dans ces délais, sera **considéré comme ne participant pas à l'épreuve et ne pourra pas prendre le départ**. Il sera alors remplacé par le premier joueur disponible en liste d'attente.

V – INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants doivent être respectés :

- Un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant.

- **Dans le cas où il est impossible de reporter au lendemain** la conclusion du tour (dernier jour de l'épreuve), le classement définitif est établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité. **Si au terme de ce dernier jour**, au moins un tour dans son intégralité n'a pas été joué, la compétition est annulée.

VI – REGLEMENT GENERAL

Voir le « Règlements des Compétitions et Règles Locales » du Vadémécum Sportif 2013 de la ffgolf.

VI-1 - Tenue

Les joueurs se doivent d'avoir un comportement correct et de respecter l'étiquette. A ce titre les blue-jeans, les tee-shirts, les débardeurs ou les shorts sont interdits.

Attention : *le port des chaussures à clous est interdit pour les cadets*, et pourra entraîner, après avertissement, la disqualification du joueur.

VI-2 – Tableau Officiel

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel. **Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.**

VI-3 - Contrôle antidopage

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

VII – COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier la forme et le règlement de la compétition, d'annuler l'épreuve ou de la faire jouer sur un nombre inférieur de jours ou de participants à ceux prévus par le règlement. Sa composition sera affichée au tableau officiel.

VIII – PROCLAMATION DES RESULTATS ET REMISE DES PRIX

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le dimanche 21 juillet, 30 minutes après l'arrivée du dernier joueur et sera suivie d'un cocktail. Il y aura 3 prix brut dans les séries messieurs et dames.
